



CABINET PRADAL & ASSOCIES

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts Comptables
de la Région de Marseille
Inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
(Ressort de la Cour d'Appel d'Aix en Provence)

Philippe PRADAL

Expert-comptable D.P.L.E.
Maître en Droit
D.E.A de Droit Public

Thomas CARTOSIO

Expert-comptable D.P.L.E.
Commissaire aux comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 Août 2022

Aux Adhérents de l'Association Club Omnisports de Valbonne,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Club Omnisports de Valbonne à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

32 Rue de l'hôtel des Postes - Le Voltaire - 06000 NICE

Tél. : 04 97 03 00 90

E-Mail : contact@cabinet-pradal.com

S.A.R.L. au capital de 739 500 € - R.C. Nice B 389 863 895 - FR 35 389 863 895 00022

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes attachés particulièrement à la conformité de la comptabilisation des subventions perçues par votre association. La méthode de comptabilisation retenues des subventions fait l'objet d'une mention dans l'annexe (Complément d'information relatif au compte de résultat/Ventilation des subventions)

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents de l'Association Le Club Omnisports de Valbonne

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de votre association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

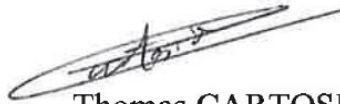
- il identifie les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuel et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Nice, le 8 novembre 2022

Pour la SARL CABINET PRADAL & Associés
Commissaire aux Comptes



Thomas CARTOSIO

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 900	1 900				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	86 619	78 394	8 224	6 604	1 621	24.54
	Autres immobilisations corporelles	224 927	183 090	41 837	56 006	14 169	25.30
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	900		900		900		
Autres immobilisations financières	840		840	90	750	833.33	
Total II	315 185	263 383	51 802	62 700	10 898	17.38	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 047		1 047	940	107	11.41
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	22 540		22 540	16 372	6 168	37.67
	Autres créances	10 190		10 190	10 033	157	1.56
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	462 813		462 813	545 272	82 459	15.12	
Charges constatées d'avance (3)	12 631		12 631	6 645	5 986	90.07	
Total III	509 221		509 221	579 262	70 041	12.09	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	824 406	263 383	561 023	641 962	80 939	12.61	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/08/2022	12	31/08/2021	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	182 635	86 137	96 498	112.03		
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	31 399	96 498	127 898	132.54		
Subventions d'investissement Provisions réglementées	18 714	24 058	5 344	22.21			
Total I	169 950	206 693	36 743	17.78			
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques	20 896	20 896				
	Provisions pour charges	105 289	102 777	2 512	2.44		
	Total III	126 185	123 673	2 512	2.03		
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	23 536	3 904	19 632	502.87		
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 143	33 224	4 081	12.28			
Dettes fiscales et sociales	86 949	74 111	12 838	17.32			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	20 565	63 951	43 386	67.84			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	104 695	136 406	31 711	23.25		
	Total IV	264 888	311 596	46 708	14.99		
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		561 023	641 962	80 939	12.61		

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

264 888 311 596

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2022 12			Exercice N-1 31/08/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens	4 558		4 558	1 184		3 373	284.89
Production vendue de services	304 630	284 712	589 342	379 548		209 794	55.27
Chiffre d'affaires NET	309 187	284 712	728 125	504 386		223 739	44.36
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			111 279	112 050		771	0.69
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			4 116	6 878		2 763	40.16
Autres produits			18 831	4 726		14 105	298.46
Total des Produits d'exploitation (I)			728 125	504 386		223 739	44.36
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			45 879	24 861		21 018	84.54
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			201 355	156 260		45 094	28.86
Impôts, taxes et versements assimilés			2 814	9 316		6 502	69.80
Salaires et traitements			389 605	289 245		100 360	34.70
Charges sociales			109 976	48 846		61 130	125.15
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			18 226	22 049		3 823	17.34
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			5 759	9 464		3 705	39.15
Autres charges			91	27		64	235.64
Total des Charges d'exploitation (II)			773 704	560 068		213 636	38.14
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			45 578	55 682		10 104	18.15
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2022	12	31/08/2021	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		977		710	267	37.62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		977		710	267	37.62
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)				57	57	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI				57	57	100.00
2. Résultat financier (V-VI)		977		654	324	49.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		44 601		55 028	10 427	18.95
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		8 378		136 685	128 307	93.87
Produits exceptionnels sur opérations en capital		5 602		14 483	8 881	61.32
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				450	450	100.00
Total VII		13 980		151 617	137 638	90.78
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		693		25	668	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		693		25	668	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		13 287		151 593	138 306	91.24
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		85		66	19	28.79
Total des produits (I+III+V+VII)		743 082		656 713	86 369	13.15
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		774 481		560 215	214 267	38.25
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		31 399		96 498	127 898	132.54

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 561 022.91 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 728 125.09 Euros et dégageant un déficit de 31 399.39- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Le Club Omnisport de Valbonne a perçu au titre des aides de soutien aux entreprises et associations particulièrement touchées par la crise sanitaire :

- 6 923 € au titre du fonds de solidarité de l'Etat
- 553 € par la CARSAT
- 117 € par les fédérations

Ces aides ont été comptabilisées en produits exceptionnels afin de permettre une meilleure lisibilité des résultats de l'activité.

Il a été également comptabilisé la somme de 15 664 € en dons correspondant aux avoirs émis sur la saison 2020 - 2021 suite au COVID dont le remboursement ou l'utilisation n'a pas été demandé.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/08/2022 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 900		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	82 129		4 490
Installations générales agencements aménagements divers	107 161		
Matériel de transport	92 607		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 972		1 187
TOTAL	305 868		5 677
Prêts, autres immobilisations financières	90		4 050
TOTAL	90		4 050
TOTAL GENERAL	307 858		9 727

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			1 900	1 900
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			86 619	86 619
Installations générales agencements aménagements divers			107 161	107 161
Matériel de transport			92 607	92 607
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			25 159	25 159
TOTAL			311 546	311 546
Prêts, autres immobilisations financières		2 400	1 740	1 740
TOTAL		2 400	1 740	1 740
TOTAL GENERAL		2 400	315 185	315 185

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	1 900			1 900
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	75 525	2 869		78 394
Installations générales agencements aménagements divers	79 387	6 027		85 414
Matériel de transport	67 994	7 205		75 200
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	20 352	2 124		22 476
TOTAL	243 258	18 226		261 484
TOTAL GENERAL	245 158	18 226		263 383

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	2 869				
Instal. générales agenc.aménag.divers	6 027				
Matériel de transport	7 205				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 124				
TOTAL	18 226				
TOTAL GENERAL	18 226				

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	86 137		96 498		182 635
Excédent ou déficit de l'exercice	96 498		16 806-	96 498	31 399-
Situation nette	182 635				151 236
Subventions d'investissement	24 058			5 344	18 714
TOTAL I	206 693		79 692	101 842	169 950

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	68 021	5 759			73 780
Autres provisions pour risques et charges	55 652		3 247		52 405
TOTAL	123 673	5 759	3 247		126 185
TOTAL GENERAL	123 673	5 759	3 247		126 185
Dont dotations et reprises d'exploitation		5 759	3 247		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	900	900	
Autres immobilisations financières	840	750	90
Autres créances clients	22 540	22 540	
Personnel et comptes rattachés	264	264	
Débiteurs divers	9 926	9 926	
Charges constatées d'avance	12 631	12 631	
TOTAL	47 101	47 011	90
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	3 300		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 400		

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	29 143	29 143		
Personnel et comptes rattachés	48 597	48 597		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	37 563	37 563		
Impôts sur les bénéfices	85	85		
Autres impôts taxes et assimilés	704	704		
Autres dettes	20 565	20 565		
Produits constatés d'avance	104 695	104 695		
TOTAL	241 352	241 352		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	10 882
Autres créances	9 926
Total	20 808

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 358
Dettes fiscales et sociales	53 452
Autres dettes	111
Total	63 921

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	12 631
Total	12 631
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	104 695
Total	104 695

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Les subventions de fonctionnement allouées par la mairie de Valbonne et le Conseil Général au titre de l'année 2022, sont intégrées en totalité sur l'exercice clos le 31/08/2022.

Valorisation des contributions volontaires

Prestations en nature, mise à disposition de biens et services Mairie de Valbonne : 67 571,26 €
Personnel bénévole : 85 205 €

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 2 136 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 2 136 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€

ANNEXE

Exercice du 01/09/2021 au 31/08/2022

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. La provision comptabilisée s'élève donc à 73 780 € dont 5 759 € de dotation complémentaire au titre de l'exercice clos le 31/08/2022.